

Actualités

Mairie de Saint-Benoît
11, rue Paul Gauvin – BP 11
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00
Fax : 05 49 37 44 01



Projet d'aménagement de sécurité Rue de la Chaume et Rue de Magnac

Depuis de nombreuses années, une circulation parallèle à la Rocade s'est mise en place par les rues de la Chaume et de Magnac, engendrant un trafic inadapté à ces voies et mettant en danger les piétons. La Ville de Saint-Benoît souhaite réaliser des aménagements afin de réduire ce flux et apporter confort et sécurisation aux piétons et cycliste.

◆ Aménagement de sécurité de la Rue de la Chaume (Section comprise entre la rue de l'Aqueduc et le chemin de Tout-vent)

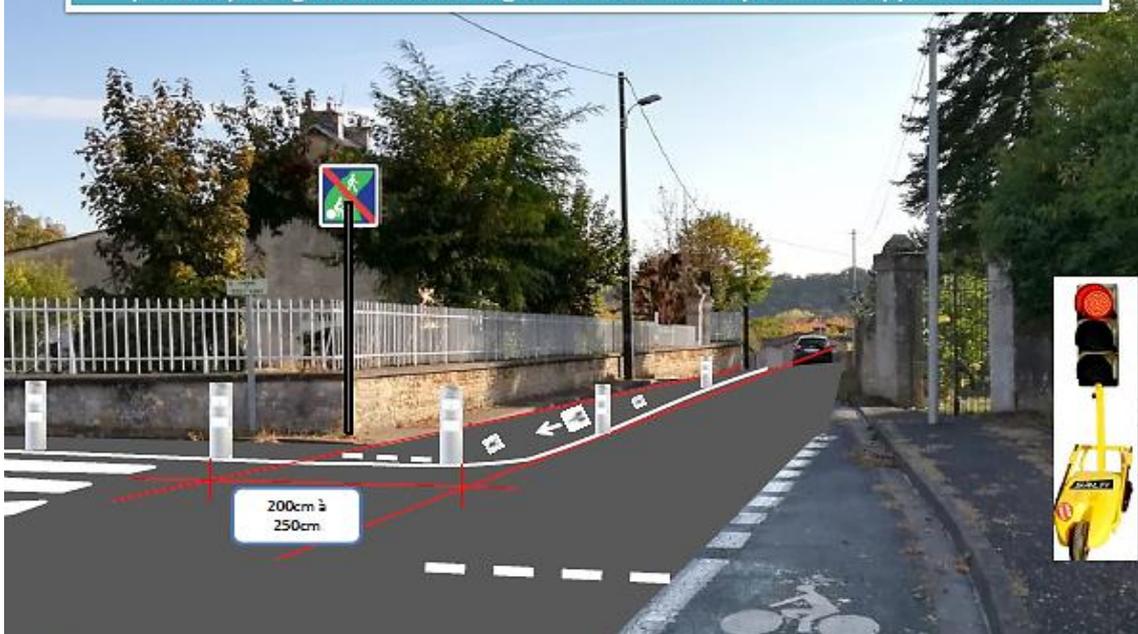
L'emprise actuelle chaussée et trottoirs ne permet pas d'aménager deux voies et un trottoir d'une largeur réglementaire. Compte de cela, deux projets ont été étudiés pour garantir la sécurité et la protection des piétons et des cyclistes (dans le sens montant) :

- 1^{er} projet : Acquérir une bande de terrain d'une largeur de 2 mètres linéaires à l'arrière du mur sur une propriété privée pour la circulation des piétons et avoir une chaussée de 5,50 mètres linéaires.
- 2e projet : Réduire la chaussée à une voie d'une largeur de 3 mètres linéaires avec un alternat par feux tricolores permettant la création d'une voie verte piétons/vélos protégée et balisée.

La première solution n'est envisageable que si un accord est possible avec le propriétaire du terrain. La deuxième solution, peut-être mise en place par les services de la voirie de Grand Poitiers, à partir de la mi-janvier 2019.



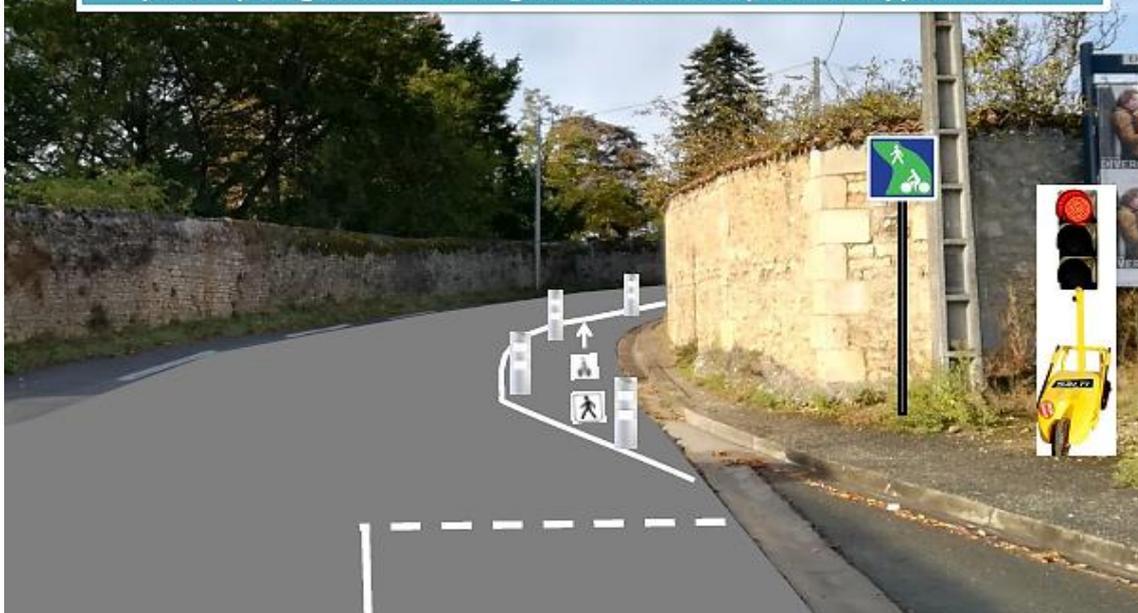
Proposition: alternat par feux tricolores permettant la création d'un cheminement piétons protégés et balisés intégrant une traversée piétonne supplémentaire



Proposition: alternat par feux tricolores permettant la création d'un cheminement piétons protégés et balisés intégrant une traversée piétonne supplémentaire



Proposition: alternat par feux tricolores permettant la création d'un cheminement piétons protégés et balisés intégrant une traversée piétonne supplémentaire



◆ Aménagement de sécurité de la Rue de Magnac

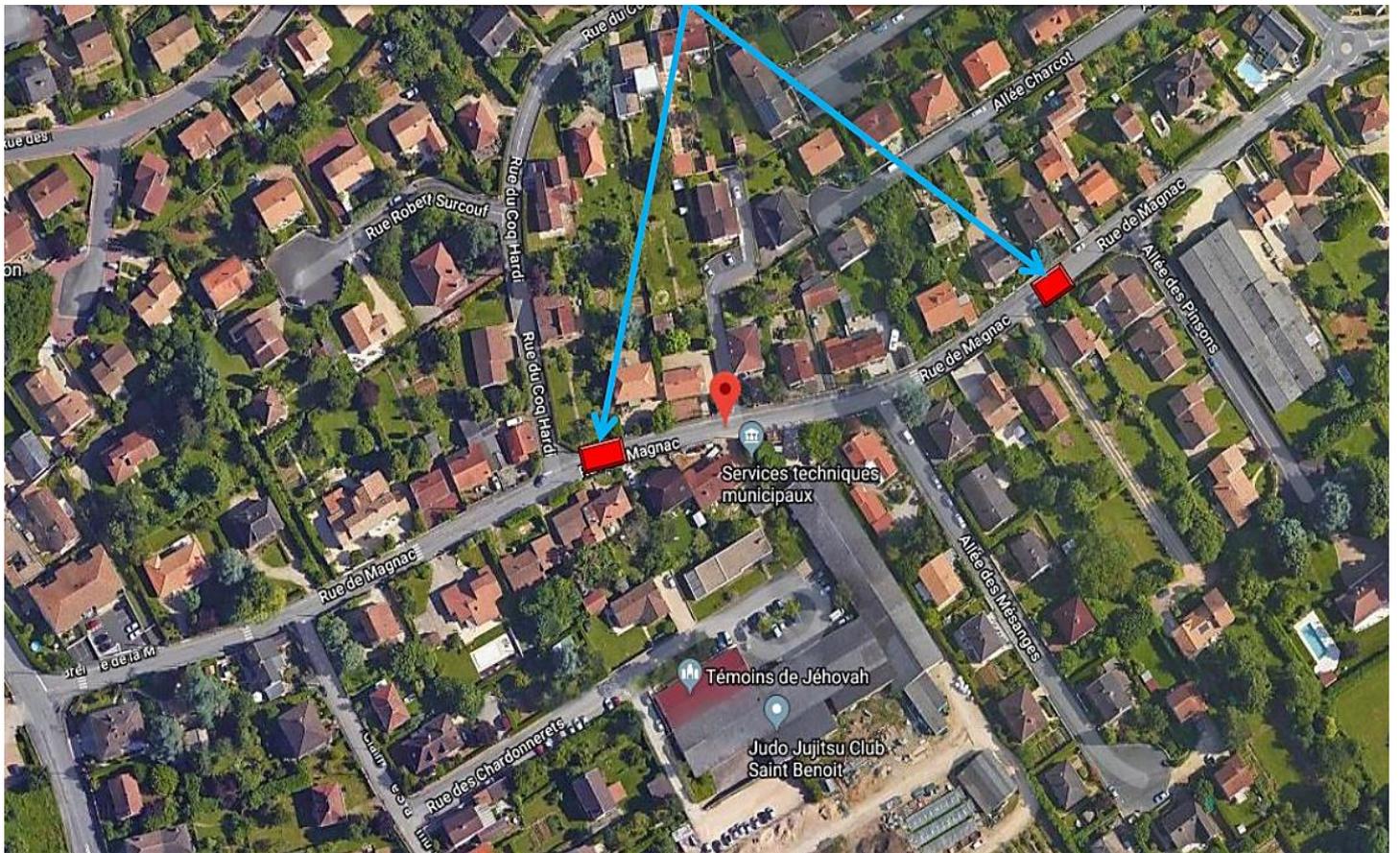
Un sens unique peut apparaître une solution moins onéreuse et facile à mettre en place, mais cette dernière ne fera que reporter le problème de trafic sur les voies adjacentes.

Le stationnement en alternat : cette solution n'est pas réalisable en raison de la présence d'un grand nombre d'entrées de garages.

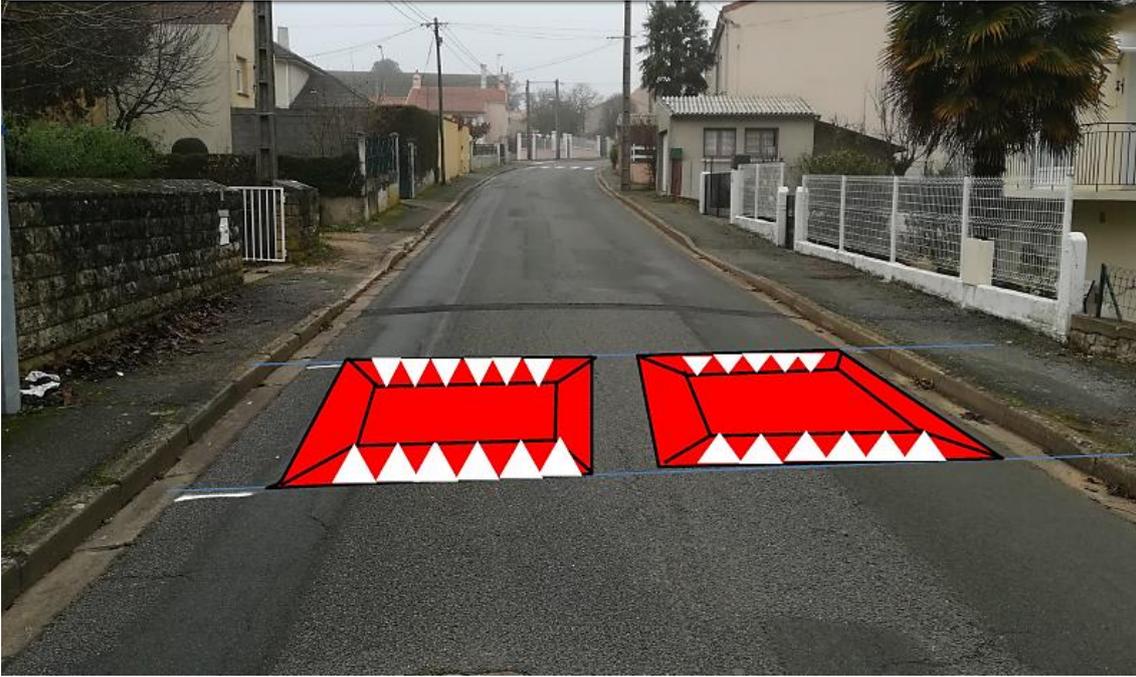
La réalisation de passages surélevés est envisageable dans le cadre d'un réaménagement de la chaussée, à plus long terme.

Dans cette logique, un essai va être mené avec des coussins berlinois. Un comptage sera installé pour étudier l'influence de ces aménagements sur le flux de circulation.

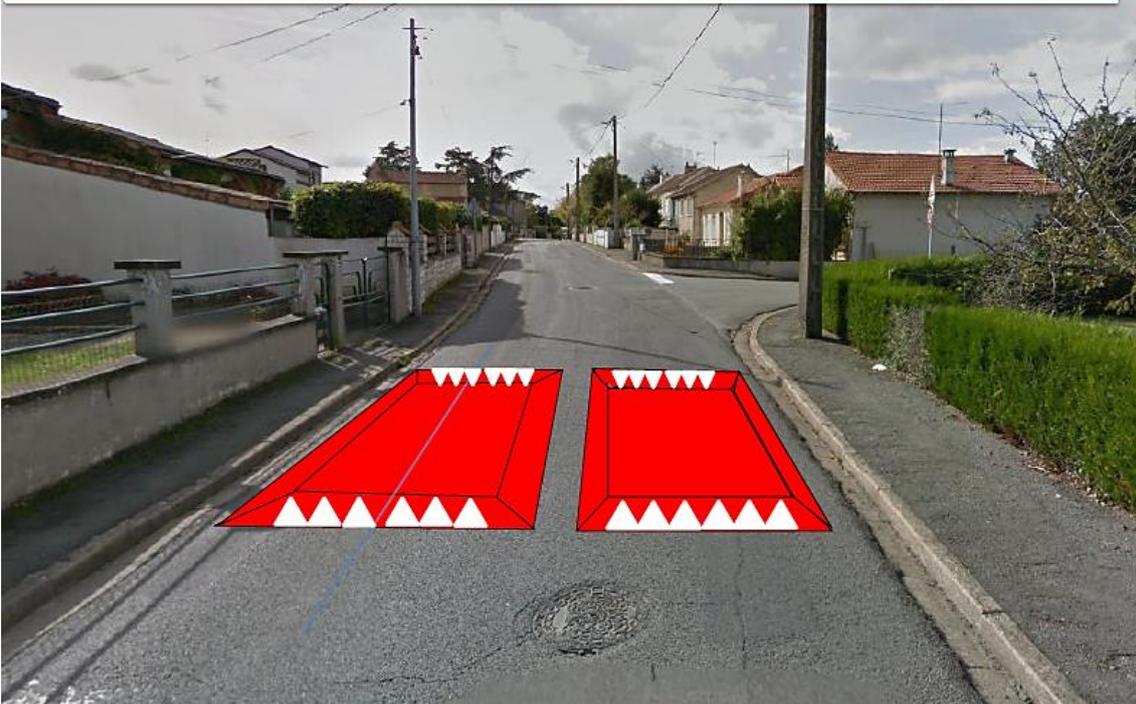
Proposition : mise en place de deux ralentisseurs coussins berlinois à l'intersection avec la Rue du Coq Hardi et Allée des Pinsons. Ces emplacements ont été définis considérant la réglementation, les intersections de voies et les entrées de garages.



Proposition N°: mise en place de deux coussins berlinois au n°11 Rue de Magnac
(en intégrant l'abaissement de la limitation de vitesse à 30 km/h ou mise en zone 30 de la rue complète)



Proposition N°1: mise en place de deux coussins berlinois intersection Magnac/Coq Hardi
(en intégrant l'abaissement de la limitation de vitesse à 30 km/h ou mise en zone 30 de la rue complète)



Ce projet d'aménagement de sécurité, Rue la Chaume et Rue de Magnac, sera en période d'essai pendant six mois à partir de la mi-janvier 2019.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ce projet d'aménagement, nous vous invitons à contacter les Services techniques de la Mairie au 05 49 38 41 90 ou par mail : accueilst@saintbenoit86.fr

Nous vous remercions de votre compréhension.